

PRADINAS

Informations

Sommaire

Le Mot du Maire	p 2
Les principales délibérations	p 3
Cérémonie 11 novembre	p 10
Travaux 2021	p 11
Les Associations	
Aventura Vallées	p 14
Lous Ousselous	p 15
Association des Parents d'Elèves	p 16
L'Amicale des Sapeurs-Pompiers	p 17
Bibliothèque	p 18
Pétan'Club Tayrac / Pradinas	p.18
Informations municipales	p 19

Mairie de Pradinas

Tel 05-65-69-92-84 – fax 05-65-69-98-51

Email : mairie-pradinas@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : 14h-17h

Mardi, jeudi, samedi : 9h -12h

Le Mot du Maire



Mesdames, Messieurs, Chers Pradinassois,

Nous tournons la page de 2021, alors que la pandémie de covid-19 bouleverse nos vies depuis bientôt deux ans. A ce titre, l'état d'urgence sanitaire vient d'être prorogé jusqu'à fin juillet 2022 par le gouvernement nous obligeant à nous adapter constamment au gré des contraintes sanitaires. Nous avons dû appliquer les mesures de distanciation, adapter nos modes de vie et de travail, pratiquer avec intermittence nos loisirs, limiter le plaisir de nous retrouver.

Malgré les contraintes, le conseil municipal a réalisé ou avancé les travaux prévus au cours de l'année 2021.

L'amélioration de la sécurité dans la traversée du village est une priorité. À partir de 2022, deux rues du village (rue des artisans, rue de la tourelle) seront en sens unique. Les travaux à l'étage de la mairie continueront avec la réfection du secrétariat de mairie. Comme chaque année, le programme voirie est une part importante de l'investissement communal. La réflexion et l'étude du projet d'agrandissement du bâtiment des pompiers continueront en 2022.

Pradinas, commune rurale, entre plateaux et vallées est beau et divers. Je souhaite que nous puissions reprendre le plus rapidement possible les rencontres conviviales qui nous manquent tant, que nos associations puissent à nouveau animer le village.

Que cette nouvelle année 2022 vous soit heureuse, prometteuse, faite d'épanouissements.

Meilleurs vœux

Le Maire

François VABRE



Principales délibérations

Séance du 26 mars 2021

Délibération n° 1 : Demande de DETR pour l'aménagement des locaux Mairie 1^{ère} tranche

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'intérêt de réaménager la salle de réunion et la bibliothèque dans un souci d'économie d'énergie.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Le coût prévisionnel s'élève à 12 550.82€ H.T.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le plan de financement pour cette opération :

Participation de l'Etat – DTER – 40%	5 020.33 €
Autofinancement	7 530.49 €
Total H.T	12 550.82 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le projet de réaménagement des locaux de la mairie 1^{ère} tranche,
- Adopte le plan de financement présenté ci-dessus
- Sollicite une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2021
- Donne l'autorisation à Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires auprès du partenaire financier et de signer toutes les pièces utiles à la réalisation de ce projet

Délibération n°3 : Approbation du compte de gestion 2020 et du compte administratif 2020 du budget principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'exercice du budget 2020

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le Receveur municipal,

Le conseil municipal est informé que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Receveur municipal.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal,

Hors de la présence de M. Vabre, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le compte de gestion du Receveur municipal et le compte administratif pour l'exercice 2020 du budget principal dont les résultats sont les suivants :

Fonctionnement			
Dépenses	213 167.60€	Recettes	273 806.85€
<i>011 charges à caractère général</i>	<i>53 268.60</i>	<i>013 atténuations charges</i>	<i>4 444.01</i>
<i>012 charges de personnel</i>	<i>66 462.32</i>	<i>70 produits de services</i>	<i>11 632.53</i>
<i>014 atténuations produits (école+voirie)</i>	<i>11 430.00</i>	<i>73 impôts et taxes</i>	<i>91 948.85</i>
<i>65 autre charges gestion courante</i>	<i>36 739.61</i>	<i>74 dotations et participations</i>	<i>149 537.36</i>
<i>66 charges financières</i>	<i>11 637.19</i>	<i>75 autres produits gestion courante</i>	<i>12 646.78</i>
<i>042 dotations aux amortissements</i>	<i>33 629.88</i>	<i>76 produits financiers</i>	<i>1.44</i>
		<i>77 produits exceptionnels</i>	<i>1 436.00</i>
		<i>042 opération ordre</i>	<i>2 159.88</i>
Résultat de l'exercice		60 639.25€	
Résultats antérieurs reportés		16 814.81€	
Résultat de clôture		77 454.06€	

Investissement			
Dépenses	77 292.46€	Recettes	172 109.50€
<i>21 immobilisations</i>	<i>35 684.28</i>	<i>13 subventions d'investissement</i>	<i>7 271.63</i>
<i>16 remboursements emprunt</i>	<i>39 448.30</i>	<i>16 emprunts</i>	<i>1 843.57</i>
<i>040 opération d'ordre</i>	<i>2 159.88</i>	<i>16 taxe aménagement</i>	<i>614.98</i>
		<i>10 dotations</i>	<i>53 466.50</i>
		<i>1068 excédent fonctionnement</i>	<i>75 282.94</i>
		<i>040 opération ordre</i>	<i>33 629.88</i>
Résultat de l'exercice		94 817.04€	
Résultat antérieurs reportés		50 640.15€	
Résultat de clôture		44 176. 89€	

Délibération n°9 : Taux des taxes locales

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de voter les taux des taxes pour l'année 2021.

En vertu de l'article 16 de La loi de Finances pour 2020 n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances qui acte la suppression de la TH résidences principales pour les collectivités, pour 2021, le taux de foncier de référence est égal aux taux TFPB communal 2020 qui est de 11.20% + Taux département (12) de 20.69 soit pour votre commune = 31.89 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux ci-après :

	Taux voté 2021
Taxe foncière bâtie	31.89%
Taxe foncière non bâtie	68.37%

Séance du 21 mai 2021

Délibération n° 1 : Demande de Subvention auprès du Conseil Départemental pour la mise en sécurité du passage piéton au bourg

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les remarques, de certains administrés, sur la sécurisation de l'arrêt de bus au bourg de Pradinas ;

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière séance, le conseil municipal a émis un avis favorable pour la poursuite du projet,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental pour la mise en sécurité de l'arrêt de bus sur la RD 85 en traverse du bourg par la création d'un passage piéton avec signalisation lumineuse en amont et en aval.

Le coût prévisionnel s'élève à 6014.62€ H.T.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le plan de financement pour cette opération :

Participation du Conseil Départemental 50%	3 007.31 €
Autofinancement	3 007.31 €
Total H.T	6 014.62 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de sécurisation de l'arrêt de bus par la création d'un passage piéton avec signalisation lumineuse,
- Adopte le plan de financement présenté ci-dessus
- Donne l'autorisation à Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour obtenir une subvention auprès du partenaire financier et de signer toutes les pièces utiles à la réalisation de ce projet

**Délibération n°2 : Alimentation pour l'aménagement de vestiaire et mise en conformité du local de chasse à Liort
carto 24058
Participation à verser au S.I.E.D.A**

Monsieur le Maire indique que le projet d'aménagement de vestiaire ainsi que la mise en conformité du local de la chasse nécessitent une extension du réseau de distribution publique d'électricité.

Le Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de l'Aveyron – S.I.E.D.A. – maître d'ouvrage a fait établir le coût estimatif de ces travaux qui s'élèvent à 20 826,14 Euros H.T.

Monsieur le Maire précise que sur ce montant, compte tenu de l'aide apportée par le S.I.E.D.A., la contribution restant à la charge de la Commune est de 6 247,84 Euros.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- 1) De demander au Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de l'Aveyron d'agir comme Maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux précités.
- 2) De s'engager à verser au Trésor Public la somme estimée de 6 247,84 Euros correspondant à la contribution restant à la charge de la commune après l'aide apportée par le S.I.E.D.A.
- 3) Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la commune serait établie sur le montant de la facture définitive dont une copie nous sera transmise par le S.I.E.D.A.

Délibération n°3 : Dénomination et numérotation des voies de la commune de PRADINAS

Monsieur le Maire rappelle qu'une commission aidée par le SMICA a travaillé sur la dénomination et la numérotation des voies de la commune de PRADINAS.

Après plusieurs réunions de travail sur ce dossier, les plans ont été présentés aux administrés dans le cadre d'une consultation à la mairie durant le mois de février 2021.

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire en elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal de PRADINAS :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2213-28 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 juin 2018 décidant de donner une dénomination officielle aux voies et places publiques.

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire ;

DECIDE

La création des voies et places ci-dessous :

- PASSAGE DU FORGERON
- RUE DU ROUCAN
- ROUTE DE PEYREBOSC
- RUE DES NENUPHARS
- IMPASSE DU SUQUET
- PLACE DES ROSEAUX
- IMPASSE DE L ESCARRASSOU
- ROUTE DE BELLEVUE
- ROUTE DE LACOMBE
- CHEMIN DU ROUDEYROU
- CHEMIN DE LA LANDE
- ROUTE DE LA TERRISSE
- IMPASSE DE NOUGAYROU
- ROUTE DE TAYRAC
- ROUTE DU PEYROL
- ROUTE DE SAUVETERRE
- CHEMIN DE SALES
- CHEMIN DU POUGET VIEUX
- ROUTE DE LAVAL
- ROUTE DE PEYROU
- IMPASSE DE LA LIGUE
- ROUTE DE TESTET
- ROUTE DE CAMPJAUZAN
- IMPASSE DES PLACES
- RUE DU SABOTIER
- CHEMIN DU CARRAL
- RUE DU MENUISIER
- ROUTE DE L ALBONIE
- RUE DE LA MARE
- ROUTE DE SALETTES
- ROUTE DE BEAUREGARD
- ROUTE DE LA SALVETAT
- IMPASSE DE LA LIGUE HAUTE
- PLACE SAINT AMANS
- IMPASSE DES CLOTS
- ROUTE DU FOUR
- CHEMIN DE LA VIGNE
- PASSAGE DE L'EPICERIE
- IMPASSE DES BESSES
- RUE DU RESCALOU
- CHEMIN DES PLANES
- IMPASSE DU COMBET
- IMPASSE DES ROSIERS
- IMPASSE DU CAMP GRAND
- RUE DES ARTISANS
- ROUTE DE BOURLAC
- RUE DES ECOLIERS
- ROUTE DE PRADINAS
- CHEMIN DE LA CARLETTE
- IMPASSE DU GARRIGOL
- CHEMIN DU PESQUIE
- CHEMIN DU STADE
- ROUTE DE NAUCELLE
- ROUTE DE LA PLANQUE
- ROUTE DU POUGET
- ROUTE DES COMBETTES
- IMPASSE DU CLAUSET
- ROUTE DE LA TREILLE
- ROUTE DE LAGARDE
- IMPASSE DES NYMPHEAS
- PLACE DU COUDERC
- IMPASSE DES JARDINS
- ROUTE DU COMBAL
- CHEMIN DU PRADEL
- ROUTE DE FONSLADE
- ROUTE DU BOURGUET
- RUE DE LA TOURELLE
- ROUTE DE LA BESSIERE
- IMPASSE DU CEP
- PASSAGE LA MERCERIE
- IMPASSE DE LA RIALE
- ROUTE DE LA SOUQUE
- ROUTE DU LIORT
- IMPASSE LES POULIES
- ROUTE DE TROUVEDENIERS
- IMPASSE DU RIOURET
- ROUTE DU MAS
- IMPASSE DU MOULIN DE BERNADOU

- CHEMIN DE LA CHATAIGNERAIE
- IMPASSE DES COMBALES
- IMPASSE DES PEUPLIERS
- ROUTE DE BIGERGUES
- ROUTE DE BOURRET

DIT que le système de numérotation choisi par la commune est le système métrique.

Autorise Monsieur de Maire à prendre l'arrêté réglementaire avec le détail de la numérotation.

Séance du 09 juillet 2021

Délibération n°1 : Plan de financement pour la rénovation de l'éclairage du terrain de pétanque

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la demande de certains habitants de la commune pour une utilisation du terrain de pétanque en soirée pendant la période estivale,

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a émis un avis favorable pour la poursuite du projet,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de changer l'éclairage actuel par un éclairage à LED, plus économique, avec minuterie de 2h sur une plage horaire de 20h00 à 1h00 du 1^{er} juin au 30 septembre.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du SIEDA.

Le coût prévisionnel s'élève à 6 855.00 € H.T.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le plan de financement pour cette opération :

Participation du SIEDA 30%	2 056.00 €
Autofinancement	4 799.00 €
Total H.T	6 855.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le projet de rénovation de l'éclairage du terrain de pétanque,
- Adopte le plan de financement présenté ci-dessus
- Donne l'autorisation à Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour obtenir une subvention auprès du partenaire financier et de signer toutes les pièces utiles à la réalisation de ce projet

Séance du 29 octobre 2021

Délibération n°4 : Approbation de la convention de prestation de service entre la commune de Pradinas et le SIVOS du Pays Segali

Compte tenu que le SIVOS du PAYS SEGALI gère les services scolaires et périscolaires des Communes de Baraqueville, Boussac, Castanet, Manhac, Moyrazès, Pradinas et Sauveterre-de-

Rouergue et compte tenu que les Communes disposent des moyens humains nécessaire pour assurer l'entretien des établissements scolaires,

Compte tenu de la possibilité de conventionnement ouvert par l'article L 5214-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour la gestion des services,

Dans une logique de mutualisation des moyens, il est proposé que les agents techniques communaux soient mis à disposition à compter du 1^{er} Janvier 2021 au SIVOS du PAYS SEGALI.

La convention ci-jointe définit les modalités de mise à disposition de cette prestation de service.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- **APPROUVE** la convention de prestation de service entre la Commune de PRADINAS et le SIVOS du PAYS SEGALI.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tout autre document y afférent.

Séance du 17 décembre 2021

Délibération n°5 : Approbation du montant du fonds de concours pour les travaux de voirie 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la délibération prise par le Conseil Communautaire, approuvant le fonds de concours à apporter par la Commune aux travaux de voirie.

Conformément à la Loi, le fonds de concours ne doit pas dépasser 50 % des dépenses d'investissement, déduction faite des subventions.

Le programme des travaux de voirie de compétence communautaire pour 2021 s'élève à 1 596 452,41 € HT (travaux arrêtés au 3 décembre 2021 et portés en dépenses d'investissement de la Communauté de communes à l'opération 040)

Les subventions suivantes ont été attribuées à la Communauté de communes pour ces travaux de voirie en 2021 :

Subvention DETR pour la voirie de compétence communautaire, exercice 2021 : 90 000 € HT

Subvention DSIL pour la réparation du mur en retour du pont de Grandfuel : 39 840 € HT

Subvention DSIL pour la réparation du pont de Céor : 4 741 €

Le fonds de concours à apporter par la Commune s'élève à 23 248,24 €.

Le total des fonds de concours apportés par les Communes s'élève à 513 757,13€.

Le reste à charge pour la Communauté de communes est de 948 114,28 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir adopter ce fonds de concours de la Commune à la Communauté de communes pour le financement des travaux de voirie 2021

Le Conseil Municipal

Vu les investissements de la Communauté de communes sur les voiries de compétence,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 9 décembre 2021, approuvant de manière concordante, ce fonds de concours

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- D'approuver la constitution d'un fonds de concours d'un montant de **23 248.24 €** de la Commune à la Communauté de communes, pour la réalisation des travaux de voirie 2021
- Charge Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Cérémonie du 11 novembre

Un 11 novembre sous le soleil

Malgré le contexte sanitaire qui à nouveau se durcissait au début de mois de novembre dernier, le soleil était au rendez-vous en ce jeudi 11 novembre 2021 et nous a permis de nous réunir autour du monument aux morts pour honorer et rendre hommage à tous les « morts pour la France » des conflits anciens ou actuels. *(tel que le prévoit la loi du 28 février 2012).*

Après le dépôt de la gerbe et la lecture du mot du président, M. le Maire a laissé place aux enfants qui ont entonné la Marseillaise avec brio, sous la direction de notre nouvelle institutrice Perrine Beysac.

L'ensemble du conseil municipal tient à remercier, les anciens combattants Hubert Couffin et Denis Rayet, les sapeurs-pompiers, les enfants de l'école, Perrine Beysac, ainsi que l'assemblée, de votre présence à cette commémoration.



Travaux 2021

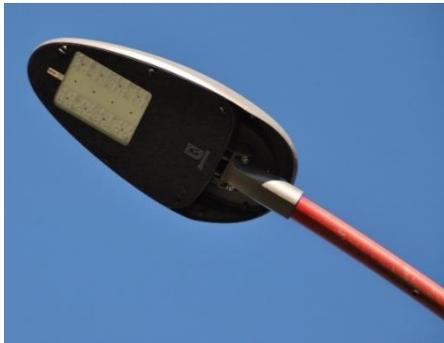


Adressage : dénomination et numérotation des voies communales

Enfin, après quelques années l'adressage de la commune de Pradinas est mis en place. Courant le dernier trimestre 2021, vous avez reçu une lettre d'information vous indiquant votre nouvelle adresse.

A partir de fin février, vous pourrez venir récupérer votre plaque de numéro auprès du secrétariat de mairie aux heures d'ouverture.

PHOTO



Éclairage public du bourg

Un investissement de 16 319.89€ a été réalisé pour le changement de l'éclairage public du bourg en éclairage à Led. Désormais, à partir de 23heures l'éclairage baisse d'intensité. Cela va permettre une économie d'énergie.



Éclairage du terrain de pétanque

Depuis juin 2021, les pétanqueurs ont pu profiter du terrain de pétanque durant les soirées estivales. Un programmateur d'une durée de 2 heures a été installé pour que le terrain soit accessible tous les soirs de l'été jusqu'à fin septembre de 20 heures à 1 heure du matin.

Voirie

Les travaux sur la route de la Planque (du village jusqu'à la RD 85) sont terminés.

Passage piéton

Afin de sécuriser l'arrêt de bus au centre du bourg de Pradinas, la municipalité a décidé de mettre en place un passage piéton au niveau de l'abri de bus (ancien pont bascule) (*photo en page de couverture*).

Aménagement des locaux mairie

Dans un premier temps la salle de réunion et la salle de la bibliothèque ont été rénovées (changement des fenêtres, peintures, changement des radiateurs,...).



Dans un deuxième temps, courant le 1^{er} semestre 2022, le bureau du maire et du secrétariat vont être rénovés (changement des fenêtres et portes d'entrée, réfection du sol et agencement du nouveau bureau du secrétariat,...).

Circulation dans les rues de la Tourelle et celle des artisans



Une pétition émanant des riverains de ces deux rues nous a été adressée indiquant une vitesse excessive et des conduites inappropriées.

La mairie a rencontré les riverains à deux reprises afin de voir la situation et les éventuelles propositions.

Après délibération, le conseil municipal a voté une modification de circulation pour ces deux rues :

- la rue des Artisans : sa circulation se fera à l'avenir à sens unique. Un panneau sens interdit sera apposé côté Testet (la « descente » de la rue des Artisans ne pourra donc plus se faire)
- la rue de la Tourelle : sa circulation se fera à l'avenir à sens unique. Un panneau sens interdit sera apposé en « haut » de la rue (la « descente » de la rue de la Tourelle ne pourra donc plus se faire). Cependant, une autorisation de passage sera accordée aux riverains de cette rue car deux propriétés présentent un accès uniquement dans le sens de la descente.

Saule pleureur

*« Quelqu'un est assis à l'ombre aujourd'hui parce que quelqu'un a planté un arbre il y a longtemps »
Warren Buffet.*

Cette citation résume un peu la symbolique que représentait l'arbre de Pradinas, il faisait office d'entête sur les courriers de la mairie, servait de référence pour guider les personnes de passage dans le village, il représentait surtout pour certains d'entre nous, des souvenirs, assis à l'ombre de son feuillage, en bonne compagnie, bien occupés à refaire le monde.

Mais depuis quelques années, le saule s'éteignait à petit feu. Régis, à plusieurs reprises, a essayé de couper ses branches mortes, pour le revigorer et faire en sorte de le sauver.

Malgré toutes ces tentatives nous avons dû prendre la décision de le couper car il devenait dangereux de le garder en l'état.

Nous avons fait le choix de planter un érable d'Amérique, pour son feuillage automnal, qui dans quelques années, entendra à son tour, confidences, et secrets sans jamais les répéter.

L'École de Pradinas

Pour notre école, 2021 fût une année de changement et de renouveau.

Tout d'abord, la création d'un SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire en Pays Ségali) par les communes de Baraqueville, Boussac, Camboulazet, Castanet, Colombières, Gramond, Manhac, Moyrazès, Pradinas, Sauveterre de Rouergue qui a pris effet au 1^{er} janvier 2021. Cela permettra de partager et de gérer la compétence scolaire en commun.

L'année scolaire 2020/2021, dans un contexte sanitaire exceptionnel, s'est très bien déroulée.

Mesdames Émilie RICARD (classes des Maternelles et CP) et Marie-Laure FABRE-TAVERNIER (classes des CE1 au CM2) ont pu mener plusieurs projets pédagogiques avec les 23 élèves de l'école, comme une visite à une exposition à La Cabane sur Tayrac, la découverte de la Faune et la Flore avec la Fédération de Pêche, le Projet Jardin, le cycle natation, une sortie à Micropolis ...

En cette fin d'année scolaire, et après avoir rencontré l'inspecteur d'académie, nous avons appris la perte d'un poste d'enseignant pour notre école, à cause d'une baisse d'effectif pour la rentrée de septembre 2021. Ce changement n'arrivant pas seul, Mesdames RICARD et FABRE-TAVERNIER nous ont annoncé leurs nouvelles affectations pour la prochaine rentrée scolaire.

Nous leur souhaitons bonne continuation et réussite dans leur nouvelle école.

La rentrée scolaire 2021 / 2022 s'est déroulée sous l'œil de Madame Perrine BEYSSAC. Les 20 élèves de l'école ainsi que leurs parents ont pu faire sa connaissance.

Madame BEYSSAC assurera la direction de l'école et enseignera en classe unique, accompagnée de l'équipe pédagogique en place, Mme Sandrine BOUSCAYROL (ATSEM) et Mme Béatrice PENCHENAT.

Nous lui souhaitons la bienvenue et beaucoup de réussite dans son nouveau poste.

Madame BEYSSAC nous a fait part de plusieurs projets pour cette année scolaire, tels qu'un projet avec le Parc Animalier de Pradinas, l'intervention d'un céramiste, un voyage scolaire sur plusieurs jours ...

Des travaux dans l'école ont pu être faits pendant les vacances d'été, comme la peinture des 2 classes, et d'autres vont pouvoir être réalisés dans l'année comme le changement du jeu extérieur et celui de la cabane, le changement du grillage et du portail de l'école.

Nous souhaitons à tous les élèves de l'école ainsi qu'à l'équipe pédagogique une très bonne année 2022

La Commission Scolaire



Les Associations

● *Aventura Vallées*



Malgré les contraintes de la pandémie du coronavirus notre association n'a pas baissé les bras et se félicite d'avoir gardé ses adhérents au nombre de 47,

Nous avons maintenu le plus possible nos activités. Ainsi, nous avons pu, hormis pendant les périodes de confinement, effectuer nos randonnées du 1^{er} et 3^{eme} dimanche du mois tout en respectant les consignes sanitaires,

La sortie du week-end de juin, déjà programmée en 2020 et qui avait été annulée a pu être réalisée cette année avec une excellente ambiance et de belles randonnées sur les monts de Lacaune et les bords du lac du Laouzas, Cet été la sortie dans les Pyrénées n'a pas eu lieu, Cependant la traditionnelle soirée du mois d'août avec repas au restaurant du village et randonnée nocturne en suivant, a régalié tous les participants,

Aventura Vallées a également pu réaliser trois soirées repas préparées par les adhérents y compris la grillée aux châtaignes de fin octobre.

Hélas notre journée traditionnelle de fête de la randonnée à pied, à cheval ou vtt du 1^{er} dimanche d'octobre n'a pu avoir lieu, la partie est remise pour 2022 !

L'association forte de ses adhérents de Tayrac, de plus en plus nombreux, a pu contribuer lors de journées dédiées à l'entretien des chemins, à l'ouverture et au balisage de nouveaux sentiers de randonnées sur la commune de Tayrac,

En novembre lors de l'assemblée générale, l'association s'est dotée d'un nouveau bureau et en restant résolument optimiste a programmé toutes ses activités pour la nouvelle année 2022.

Aventura Vallées avec tous ses adhérents adresse un immense merci à Jean Marie Cayssials pour tout ce qu'il a fait pour l'association depuis plus de 10ans sans jamais ménager ses efforts, N'ayant pas souhaité poursuivre la présidence, il marchera avec nous et nous épaulera encore très longtemps,



Nous nous réjouissons du soutien des municipalités de Pradinas et Tayrac pour la vie de notre association qui œuvre pour le développement de la marche à pied et aussi pour le lien social et la convivialité, tout ceci étant excellent pour la Santé.

AVENTURA VALLEES souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes et une bonne année 2022,

Venez nous rejoindre, vous ne le regretterez pas !!

Alain Cayssials



● **Généralions Mouvement Aînés Ruraux Pradinas – Tayrac** **« Lous Oûsselous »**

2021 vient de s'achever et le bilan de l'année écoulée n'est guère plus réjouissant que pour 2020. Comme toutes les associations, Le club « Lous Ousselous" Pradinas-Tayrac a vu ses activités fortement et tristement impactées en raison de la crise sanitaire.

Suite à l'assemblée générale par courrier de janvier 2021, le bureau a décidé, pour le moment, de ne garder que 3 activités et de ne pas prévoir de sorties.

Nous avons pu reprendre les cartes et les travaux manuels le jeudi, ainsi que les cours de gym le mardi, même si cette activité a été stoppée 2 semaines. Les participantes à ce cours étant cas contact, j'ai pris la responsabilité d'annuler à contre cœur le repas de Noël qui devait avoir lieu le jeudi 2 décembre. En effet, beaucoup d'entre vous ont été déçus et je vous comprends mais j'ai pensé avant tout à votre sécurité et votre bien être. A ce sujet, nous tenons à remercier Mr PRIVAT, traiteur à Olemps de sa compréhension, (l'annulation n'a été faite que la veille).

2021 a été une bien triste année car trois membres nous ont quittés : Suzette FRAYSSINET, dernièrement Mme Paulette DOUZIECH et Geneviève SALESSES qui a tenu les rênes de notre association en qualité de Présidente durant de nombreuses années. Elle s'est beaucoup investie et a œuvré pour le développement de notre club. Ces trois personnes resteront pour toujours dans nos cœurs. Une pensée aussi pour nos adhérents qui ont quitté leur foyer pour l'EHPAD

2022 : Que nous réserve cette nouvelle année ? Que pouvons-nous prévoir ? Nul ne peut le dire ! Les activités courantes (cartes, travaux manuels et gym) continueront sauf si la situation sanitaire et la réglementation nous contraignaient à les stopper. Nous pouvons simplement espérer que cela ne se reproduira pas.

Prochainement, les cartes d'adhérents vous seront proposées à 15.00 €.

Toute nouvelle adhésion sera acceptée avec plaisir.

Le bureau vous présente tous ses vœux pour 2022 et vous souhaite une bonne et heureuse année remplie de joie et une excellente santé à toutes les familles. Prenez soin de vous.

Suzanne Maurel

La Présidente



● *L'Association des Parents d'Elèves*

Chaque année, l'Association de Parents d'Elèves des communes de Pradinas et Tayrac organise différentes manifestations afin de pouvoir financer les projets pédagogiques proposés par les enseignantes de l'école. Cette année, beaucoup de ces manifestations n'ont pas pu avoir lieu en raison du contexte sanitaire mais les parents ont réussi à se mobiliser pour essayer de palier cette situation.

Pour l'année 2020-2021, voici les actions qui ont été réalisées :

- Une vente de chocolat durant les vacances de la Toussaint.
- Une randonnée pédestre avec plat à emporter en avril
- Vente de gâteaux lors des élections,
- Vente de cartes de vœux organisée par les enseignantes.

Pour l'année 2021-2022 :

- Une vente de chocolats durant les vacances Toussaint.
- Le traditionnel quine du mois de décembre.
- Le 12 février, vente à emporter de soupe au fromage

Pour les mois à venir, d'autres évènements seront sûrement organisés mais dépendront de l'évolution de la crise sanitaire.

L'APE s'était engagée avec les enseignantes de l'école à mener un projet de jardin pour la commune.

En collaboration avec l'enseignante de l'école l'APE continue à mener à bien le jardin participatif. Vous pouvez découvrir une maison à insectes, des abeilles, des coccinelles ou bien des nichoirs fabriqués par les enfants, aidés de quelques parents. Toutes les personnes intéressées pour partager leurs idées sont les bienvenues.

N'hésitez pas à nous contacter pour avoir des informations !

Vous pouvez nous joindre au 06 24 96 37 74

Nous tenons à remercier tous les parents pour leur investissement ainsi que tous les habitants de la commune qui participent à nos différents projets.



Meilleurs vœux à tous pour 2022 !!!!

Le bureau de l'APE.



● **Amicale des sapeurs-pompiers**

Les sapeurs-pompiers de Pradinas vous remercient pour votre accueil lors de la tournée des calendriers malgré la situation sanitaire.

Cette journée nous permet de mieux connaître les habitants et les habitations du secteur notamment vers Sauveterre-de-Rouergue où notre secteur s'est agrandi, il y a maintenant 5 ans.

Les activités:

Malheureusement cette année aucune animation n'a eu lieu même en fin de l'année où a lieu le traditionnel repas de Noël des pompiers qui a été annulé au vu des conditions sanitaires.

Cependant, veuillez noter que l'année 2022 va être riche en animations puisque la St-Barbe est pour l'instant maintenue et un déjeuner aux tripoux est à prévoir le 13 Mars 2022 si les conditions nous le permettent.

De plus, ces deux animations ne sont potentiellement pas les seules animations prévues mais nous restons sur nos gardes par rapport à la situation pouvant se dégrader.

Le Centre de secours :

Cette année 2021 est à la baisse par rapport à 2020 puisqu'en 2020 nous avons effectué 59 interventions contre 50 en 2021. De plus, sur ces 51 interventions nous sommes à 26 renforts hors secteur.

Certains de nos effectifs ont eu des promotions :

- MARTY Paolo et TEULIERES Vincent qui ont été promus au grade CAPORAL.
- Ensuite, BESSOU Sébastien est maintenant ADJUDANT, c'est à dire qu'il est chef d'agrès tous engins.
- De plus, SALA Ludovic, MAUREL Benoit et TRANIER Clément ont effectué leurs formations de chef d'équipe qu'ils ont passées avec succès.
- SAY Raphaël a fini sa formation Secours à personne,
- TRANIER Émilie est maintenant formatrice Secours à personne,
- SALA Ludovic et RIVIERE Dylan sont référents ARI (c'est à dire qu'ils s'occupent des recyclages Incendie) et
- BEAUGRAND Timothée et RIVIERE Dylan sont désormais conducteurs poids lourd et peuvent intervenir comme conducteurs poids lourd sur un incendie urbain.



**L'ensemble des Sapeurs-
Pompiers de Pradinas vous
souhaite une très bonne année
2022**

● **Bibliothèque**



Les Amis du Livre

Cette année, avec le concours de la Mairie et le Crédit Agricole, nous avons réaménagé la salle de la bibliothèque. Nous avons eu à cœur de la rendre plus accueillante. Vous pouvez toujours venir emprunter des livres, sans cotisations, aux heures d'ouvertures de la mairie, notre secrétaire vous ouvrira la porte et vous aurez tout le loisir de choisir, ou même de prendre un temps pour lire vos livres sur place.

La bibliothèque fonctionne grâce à la participation de la mairie pour les associations, et avec le passage du bibliobus départemental qui nous permet de renouveler les ouvrages deux fois par an.

Nous avons conscience que nos goûts ne sont peut-être pas les vôtres, c'est pourquoi, nous avons décidé de placer une boîte à idées pour que vous nous disiez ce que vous recherchez en venant à la bibliothèque : type littéraire, nom d'auteur, ... nous pourrions réserver des ouvrages en fonction de vos envies. Nous souhaitons que notre bibliothèque profite au plus grand nombre des habitants de Pradinas.

Nous espérons pouvoir faire une inauguration dans l'année si la situation nous le permet.

Belle année à vous.
Le bureau des Amis du Livre



● **Petan'club Tayrac/Pradinas**

Le bureau du PETAN'CLUB TAYRAC/PRADINAS a été réformé en 2021.

Le nouveau bureau se constitue :

Président : BEUGRAND Timothée

Trésorier : RIVIERE Dylan

Secrétaire : SALESSES Bastien

Et de ces membres actifs.

Nous avons décidé de continuer cette association pour faire vivre les villages, garder la convivialité des concours de pétanque du mardi soir.

Cette année nous avons réalisé seulement 5 concours sur les deux mois, pour cause des restrictions sanitaires. Durant l'année 2022 se dérouleront 4 concours sur la commune de Tayrac, 5 concours sur la commune de Pradinas.

Le bureau PETAN'CLUB TAYRAC/PRADINAS vous remercie de votre présence, vous souhaite les meilleurs vœux 2022. Remercie également toutes les personnes qui aident le mardi soir pour que les concours se déroulent le mieux possible.

Informations Municipales

Rappel des heures d'ouverture du Secrétariat de Mairie

Les horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie sont les suivantes :

- Lundi : de 14h00 à 17h00
- Mardi : de 9h00 à 12h00
- Jeudi : de 9h00 à 12h00
- Samedi : de 9h00 à 12h00

Vous pouvez aussi nous contacter par téléphone au 05-65-69-92-84 ou bien par courriel : mairie-pradinas@wanadoo.fr

▪ Nouvelles installations sur la commune



Votre professionnelle de la beauté Émilie, esthéticienne à domicile exerçant depuis 16 ans, sera prochainement à **Pradinas** et ses alentours à partir du mois de mars.

Une soirée, un anniversaire, un mariage, la fête des mères ou **juste l'envie de vous faire plaisir** ? Vous voulez **gagner du temps**, avoir **un contact plus chaleureux**, vous hésitez à franchir les portes d'un institut, désirez **profiter d'un horaire plus souple**, et

ne voulez plus perdre votre temps dans les transports !

La beauté à domicile est donc faite pour vous !

Alors laissez-vous tenter en m'appelant au : **06 08 64 07 30**

Pour un rendez-vous ou simplement un renseignement.

Du lundi au samedi, je suis à votre disposition, n'hésitez plus à vous offrir ou à offrir à un de vos proches un véritable moment de bien être à partager seule ou entres amies !

A très bientôt, votre esthéticienne à domicile.

■ Informations sur le numérique

La Mairie de Pradinas met à votre disposition 2 moyens numériques d'information :

1) LE SITE INTERNET : www.pradinas.fr

Vous y trouverez nombres d'informations relatives à la vie de la commune (conseil municipal, vie associative,...). Vous y trouverez, entre autres, un accès à de nombreuses démarches et données administratives accessibles directement en ligne



Certaines ne seront disponibles que début 2022. N'hésitez pas à consulter le site régulièrement pour suivre le déploiement de ces nouvelles fonctionnalités.

Nous sommes à votre disposition pour toute remarque ou demande concernant le site.

2) PANNEAU POCKET

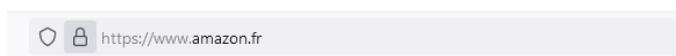
Panneaupocket est une application disponible sur Android ou IOs. Elle est accessible **GRATUITEMENT** et **ANONYMEMENT**. Il vous suffit de l'installer sur votre smartphone, de choisir dans la liste PRADINAS et de la mettre dans vos favoris. Ainsi, vous recevrez en temps réel les publications émises par la mairie de Pradinas. Vous pouvez également choisir des communes qui vous intéressent, que ce soit en Aveyron ou ailleurs.

The infographic is a vertical blue and white graphic. At the top, it says "TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT VOTRE APPLICATION PANNEAUPOCKET" with a speech bubble icon. Below this, it says "Recevez les alertes et les informations de votre commune en 4 CLICS". There are four numbered steps: 1. "Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette" with icons for Google Play, the App Store, and the AppGallery. 2. "Tapez 'PanneauPocket' dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones)." 3. "Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste. Cliquez sur 'Installer' ou 'Obtenir'." 4. "Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le ❤️ à côté du nom de votre commune. Vous recevrez les notifications de son actualité en temps réel." Below the steps, there is a white box with the text: "Félicitations, vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone ou votre tablette ! L'application est sans publicité, gratuite et sans récolte de donnée personnelle." At the bottom, it says "Retrouvez également toutes les infos et alertes depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com" and "BONNE UTILISATION !". A small vertical text on the right side says "© PanneauPocket". At the very bottom, there is a small note: "L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur 'passez cette étape'".

QUELQUES CONSEILS SUR LA SECURITE NUMERIQUE

Le monde numérique (ordinateur, smartphone, tablette) est un système très pratique mais dangereux. En effet, certains escrocs profitent de la naïveté des utilisateurs pour tenter de leur soutirer frauduleusement de l'argent. Donc, pour éviter de vous faire piéger, voici quelques règles à respecter :

- Ne jamais communiquer votre code de carte bancaire ou vos coordonnées bancaires si on vous les demande, que ce soit par SMS, mail ou téléphone, même si le message ou votre interlocuteur semble être « officiel » (banque, impôts...). Ne jamais répondre à une telle sollicitation ! Faites très attention car parfois, les escrocs vous attirent sur un site qui ressemble à s'y méprendre à un site officiel. Soyez vigilants. Dans le doute, abstenez-vous.
- Quand vous faites un achat via internet, avant de saisir les renseignements de votre carte bancaire, pensez à vérifier que le site sur lequel vous faites votre achat a bien le préfixe https comme l'exemple ci-dessous, le S signifiant SECURISÉ



- Si vous recevez un SMS sur votre smartphone vous indiquant que vous avez un colis en attente et que l'on vous demande de cliquer sur un lien, laissez tomber car c'est une arnaque.

▪ **Tri sélectif**

Depuis le 1^{er} novembre 2021, l'extension et la simplification des consignes de tri sélectif s'appliquent en Aveyron, permettant aux habitants de jeter tous les emballages plastique à la poubelle jaune. C'est la fin des casse têtes devant les conteneurs et une réduction majeure de la pollution plastique.

Plus besoin de se gratter la tête pour se demander dans quelle poubelle (noire ou jaune) faut-il jeter tel ou tel type d'emballage. Depuis le 1^{er} novembre tout ce petit monde finira dans un seul et même endroit : la poubelle jaune.

Cette simplification arrive à point nommé en Aveyron. Comme le veut la loi ; en 2022 l'ensemble des départements français devra avoir mis en place cette extension du tri à tous les emballages plastiques quels qu'ils soient. On parle ici des flacons, bouteilles, films, pot et autres barquettes.

L'Aveyron rentre dans les bans, cette avancée a été permise par la mise en service, en novembre 2021, du tout nouveau centre de tri de la zone des Fialets, sur les hauteurs de Millau. Le nouvel équipement intègre les dernières évolutions de processus de tri en matière de prise en charge des plastiques, rendant possible le recyclage de ce qu'on jetait jusque-là dans la poubelle noire.

La quantité annuelle d'emballages ménagers collectés en Aveyron pour être recyclés est aujourd'hui estimé à 15500 tonnes. Le centre de tri millavois, qui engloutit l'ensemble des sacs jaunes du département, a été dimensionné pour accueillir 25000 tonnes par an.

RAPPEL : Nous rappelons que les emplacements des containers papiers et verres se trouvent derrière l'école sur la route de Testet.



IMPORTANT : ne pas jeter les mouchoirs en papiers, masques, autotests dans la poubelle jaune.

+ D'INFOS SUR LE SITE INTERNET
www.trionstouslesemballages.fr



MÉMOTRI
NOUVEAU
TRIONS
TOUS LES EMBALLAGES !

LES ASTUCES DE MITCH

Je n'imbrique
 ni ne compacte
 les emballages

Je sépare
 les opercules
 des emballages

Je laisse
 les bouchons vissés
 sur les bouteilles

Je ne lave pas,
 je vide juste
 les emballages



LES PETITS NOUVEAUX DU TRI
 DÉBARQUENT PRÈS
 DE CHEZ VOUS !

TESTEZ VOS
 CONNAISSANCES
 AVEC LE
 TRI-TOUR !



SYDOM AVEYRON
 3 PLACE DE LA MAIRIE 12510 OLEMPS
contact@sydom-aveyron.com
 05 65 68 34 49



**NOUS TRIONS
 DÉJÀ...**

**TOUS LES FLAONS
 & BOUTEILLES EN PLASTIQUE**



TOUS LES EMBALLAGES EN CARTON & BRIQUES



TOUS LES PAPIERS



TOUS LES EMBALLAGES MÉTALLIQUES



**MAINTENANT
 TRIONS TOUS LES EMBALLAGES !**

**TOUS LES
 EMBALLAGES
 EN PLASTIQUE**

TOUTES LES BARQUETTES



TOUS LES POTS, BOÎTES & TUBES



TOUS LES SACS, SACHETS & FILMS



**TOUS LES
 PETITS
 MÉTAUX**

**TOUS LES BOUCHONS, COLLERETTES,
 CAPSULES & OPERCULES**



TOUS LES SACHETS, POCHEs & TUBES



TOUS LES AUTRES PETITS MÉTAUX



LISTE NON EXHAUSTIVE : tous les emballages se trient, quels qu'ils soient !

+ D'INFOS SUR : www.trionstouslesemballages.fr



▪ Vidange des fosses septiques / assainissement non collectif

La fosse septique et la fosse toutes eaux sont connues pour récupérer soit toutes les eaux usées de la maison soit les eaux provenant uniquement des toilettes.

La vidange de la fosse septique est une opération qu'il est recommandé d'effectuer tous les 4 ans environ. Elle permet d'éviter l'engorgement des tuyaux, des bacs à graisses et le cas échéant de tous les tuyaux de l'installation de votre maison.

En entretenant régulièrement votre fosse septique, vous allongez sa durée de vie, facilitez l'évacuation et évitez les situations d'urgence.

La vidange de la fosse septique doit être réalisée par des entreprises spécialisées et agréées.

La communauté de communes Pays Ségali a procédé à une consultation des entreprises pour effectuer cette prestation.

Vous pouvez vous inscrire pour une intervention auprès du service SPANC de la communauté de communes Pays Ségali. : tel : 05-65-67-82-75

Tarifs des interventions :

INTERVENTION (NA à 10%)	Vidange préventive en période de campagne (en € TTC)	Vidange urgente (48h) Et hors période de campagne (en € TTC)
Vidange de fosse septiques / fosse toutes eaux / fosse étanche Volume utile 5 2000 litres	223	553
Vidange de fosse septiques / fosse toutes eaux / fosse étanche Plus-value pour volume > 2000 litres Le prix s'applique au mètre cube supplémentaire	22	22
Vidange d'un bac à graisse Volume utile de 200 à 500 litres	289	619
Vidange d'un bac à graisse Plus-value pour volume > 500 litres Le prix s'applique à l'hectolitre supplémentaire (100 l)	11	11
Vidange de microstations Volume extrait 5 2000 litres	223	553
Vidange de microstations Volume extrait > 2000 litres Le prix s'applique au mètre cube supplémentaire	22	22
Installation tuyaux supplémentaire au-delà de 50m	11	11
Uniquement vidange et nettoyage poste de relevage	256	586
Forfait curage de réseau	195	Néant
Forfait déplacement sans intervention	168	Néant

▪ **La mission locale Aveyron**

1- NOS MISSIONS

Présentation de la mission locale, du réseau national

Présentes sur l'ensemble du territoire national, les 440 Missions Locales exercent une mission de service public de proximité avec un objectif essentiel : accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans leurs parcours d'insertion professionnelle et sociale. Ainsi, chaque année, plus d'un million de jeunes est accompagné par les Missions Locales qui constituent le 1er réseau national d'insertion des jeunes. Les Missions Locales ont un statut associatif et les présidents de leurs conseils d'administration sont toujours des élus des Collectivités locales

Les Missions Locales ont un rôle central pour l'élaboration et le pilotage des projets territoriaux d'insertion des jeunes, en partenariat avec l'ensemble des acteurs économiques, politiques, publics et associatifs de leurs territoires. Elles permettent l'adaptation territoriale et décentralisée des politiques et des dispositifs d'insertion en faveur des jeunes de 16 à 25 ans. Elles fédèrent au sein de leurs instances associatives les élus des Collectivités territoriales, les services de l'État, Pôle emploi, les partenaires économiques et sociaux et le monde associatif. Les Missions Locales sont une forme de mise en commun de moyens entre l'État et les collectivités locales.

Un accompagnement au service de l'accès des jeunes à l'autonomie

Depuis 1982, les Missions locales ont développé un mode d'intervention global au service des jeunes. Leur accompagnement s'exerce sur l'ensemble des leviers qui favorisent l'insertion : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs. Cette approche globale est le moyen le plus efficace pour lever les obstacles à l'insertion dans l'emploi et pour l'accès aux droits et à l'autonomie.

2- NOS ENGAGEMENTS

Depuis 1999, la Mission Locale de l'Aveyron a développé un mode d'intervention global au service des jeunes avec la prise en compte de l'ensemble des freins à leur insertion dans tous les domaines :

- EMPLOI
- FORMATION
- MOBILITÉ
- LOGEMENT
- SANTÉ
- CULTURE
- MOBILITÉ INTERNATIONALE
- ENGAGEMENT CITOYEN

Cette approche globale est le moyen le plus efficace pour lever les obstacles à l'insertion dans l'emploi des jeunes et à leur accès aux droits et à l'autonomie. Des services sont proposés aux jeunes dans plusieurs domaines : professionnel, social, citoyenneté, culturel... Accompagnement à la définition du projet professionnel, accès à une formation professionnelle, recherche d'emploi et intégration dans l'entreprise. Information sur la santé et l'accès aux soins, recherche d'un hébergement et accès à un logement autonome. Accès aux droits, participation citoyenne, accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs.

(article tiré du site internet mission locale Aveyron)

▪ France Services : toujours présent pour vous accompagner dans vos démarches administratives dématérialisées

L'espace France Services du Pays Ségali dispense **neuf services** :

Ceux du ministère de l'Intérieur (aide au renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire, de la carte grise...),

Des finances publiques (déclaration de revenus, appropriation du prélèvement à la source...),

De la Justice (accompagnement de l'usager dans l'accès au droit...),

De l'assurance maladie (création du compte Ameli, demande de carte vitale, CSS...),

De l'assurance retraite (déposer un dossier retraite, accéder à son relevé de carrière et le compléter...),

Des allocations familiales (déposer des dossiers, télécharger des attestations, APL, prime d'activité...),

De Pôle emploi (inscriptions, actualisation...),

De la Mutualité sociale agricole (retraite, santé, aide, famille, logement, prime d'activité...)

De La Poste.

Les animatrices sont formées pour apporter une réponse aux différentes questions que vous vous posez. Elles sont aussi en contact avec des référents (pour chaque service) ce qui permet d'avoir des réponses rapides et de qualité pour des situations complexes. La spécificité de l'espace France Services du Pays Ségali est son itinérance afin d'être au plus près des habitants.

Ainsi des permanences sont assurées sur six communes : Obligation de prendre RDV. Les permanences sont organisées dans le strict respect des règles sanitaires en vigueur.

COMMUNE	LIEU	JOUR / HORAIRE
COLOMBIES	Bibliothèque	Lundi : 9h30/ 12h
NAUCELLE	Centre Social Pays Ségali	Mardi : 9h/12h - 13h/17h
CEIGNAC	Médiathèque	Mercredi : 9h30/12h
BARAQUEVILLE	Au-dessus du Foyer Fontanilles	Jeudi : 9h15/12h - 13h/16h45
MOYRAZES	Mairie	Jeudi : 9h30/12h
CASSAGNE BEGONHES	Pôle multiservices (1er étage)	Vendredi : 9h30/12h

Pour tout renseignement ou pour prendre RDV, n'hésitez pas à contacter France Services au 05.65.72.29.19 ou au 07.50.64.91.78



▪ LA MARQUE " SÉGALA SAUVAGE DE CARACTÈRE "

La marque destination est à l'initiative des deux offices de tourisme, Aveyron Bas Ségala Viaur et Pays Ségali.

Par sa position géographique, enclavée, le Ségala, pays des cents vallées, a préservé la qualité de ses espaces naturels et le charme du

patrimoine à dimension humaine.

Il s'agit d'un véritable projet de destination sur tout le sud-ouest de l'Aveyron, dans le Ségala, afin de conjuguer les atouts particuliers et complémentaires des deux territoires. Cette marque les réunit autour de leurs valeurs communes d'authenticité, de simplicité et de qualité.

En effet, la simplicité des habitants du Ségala, fiers de leurs racines, se manifeste par un accueil authentique des visiteurs autour du petit patrimoine, naturel et préservé, de la gastronomie traditionnelle et locale, de l'itinérance douce. Un géotourisme qui préserve et valorise le Ségala, son environnement, son patrimoine, sa beauté, sa culture et le bien-être de ses habitants.

Lien vidéo : <https://youtu.be/oUevK8Zkxk8>

L'élagage des arbres



L'essentiel

L'entretien des végétaux aux abords des voies communales, des réseaux de communications électroniques et des lignes électriques relève de régimes différents.

Au titre de ses pouvoirs de police, le maire peut intervenir pour imposer aux riverains des voies communales d'entretenir leurs arbres ou haies dont les branches nuisent à la circulation ou à la sécurité des personnes.

Il peut également intervenir en matière d'élagage des abords des réseaux de communications électroniques en cas de défaillance du propriétaire ou de l'exploitant du réseau



En revanche, l'élagage des végétaux aux abords des lignes électriques incombe à l'exploitant du réseau sauf exceptions.

L'élagage des arbres en bordure des voies communales

Le maire peut prendre un arrêté général imposant aux riverains des voies communales de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété menaçant de tomber ou mettant plus largement en cause la sécurité sur ces voies.

Mise en demeure en cas d'entrave à la circulation ou de danger

En cas d'entrave à la circulation ou de danger des personnes en raison d'un défaut d'entretien des végétaux par un propriétaire, le maire peut imposer l'élagage.

Pour cela, il doit informer l'administré des faits qui lui sont reprochés et l'inviter à présenter ses observations dans un délai raisonnable (procédure contradictoire).

Ensuite, le maire peut mettre en demeure le propriétaire d'élaguer (art. L 2212-2-2 du code général des collectivités territoriales - CGCT « *Dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le maire procéderait à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies sur lesquelles il exerce la police de la circulation en application de l'article L. 2213-1 afin de garantir la sûreté et la commodité du passage, les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents.* ») dans un délai donné et l'informer qu'en cas d'inexécution :

- il s'expose à une contravention de la cinquième classe ;
- le maire pourra faire exécuter d'office les travaux à ses frais ;
- le maire pourra dresser un procès-verbal.

Une telle mise en demeure ne peut pas être mise en œuvre pour des motifs d'ordre esthétique.

Travaux d'office réalisés par la commune

Après une mise en demeure

En l'absence de résultat après une mise en demeure, le maire fera procéder à l'exécution forcée des travaux et les frais afférents aux opérations seront mis à la charge du propriétaire.

Le maire peut envoyer une lettre d'avertissement avant d'engager l'intervention d'office.

Ensuite, le maire prend un arrêté décidant d'exécuter les travaux en lieu et place du propriétaire. Il pourra enfin dresser un procès-verbal qui sera envoyé au Procureur de la République.

En cas de danger imminent

En cas de danger imminent, le maire peut, sans mise en demeure préalable, procéder d'office à l'abattage d'un arbre qui risque de chuter sur une voie, et ce même en l'absence de consentement du propriétaire (art. L 2212-4 du CGCT). Mais il ne peut pas pour autant mettre cette opération à la charge des propriétaires défaillants, sauf à saisir ensuite le juge afin de demander le remboursement des sommes engagées.

L'élagage des arbres aux abords des lignes téléphoniques

Entretien des abords par le propriétaire

L'article L51 de la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique dispose que les travaux d'élagage sont accomplis par le propriétaire du terrain, le fermier ou leurs représentants, que le réseau soit implanté sur la propriété ou non et que la propriété soit riveraine ou non du domaine public afin de prévenir tout endommagement ou toute interruption de service. A cette fin, l'exploitant du réseau ouvert au public est tenu de proposer au propriétaire du terrain, au fermier ou à leurs représentants l'établissement d'une convention.

Les exceptions

En revanche, cet entretien est accompli par l'exploitant du réseau :

- ✓ Lorsque le propriétaire du terrain, le fermier ou leurs représentants ne sont pas identifiés ;
- ✓ Lorsque l'exploitant et le propriétaire du terrain, le fermier ou leurs représentants en sont convenus ainsi par convention, notamment lorsque les coûts exposés par ces opérations sont particulièrement élevés pour ces derniers ou lorsque la réalisation de ces opérations présente des difficultés techniques ou pratiques de nature à porter atteinte à la sécurité ou à l'intégrité des réseaux ;

- ✓ En cas de défaillance du propriétaire du terrain, du fermier ou de leurs représentants, ces opérations sont accomplies par l'exploitant du réseau, aux frais du propriétaire du terrain, du fermier ou de leurs représentants. L'exécution des travaux doit être précédée d'une notification aux intéressés, ainsi qu'au maire de la commune sur le territoire de laquelle la propriété est située.

Intervention du maire en dernier recours

Lorsque l'entretien des abords des équipements du réseau n'est pas assuré dans des conditions permettant de prévenir leur endommagement ou les risques d'interruption du service, le maire peut transmettre une mise en demeure au propriétaire, et informe l'exploitant concerné de celle-ci.

Si elle reste infructueuse durant un délai de quinze jours, le maire peut notifier le constat de carence du propriétaire à l'exploitant aux fins qu'il procède lui-même aux travaux. Si cette notification à l'exploitant reste elle-même infructueuse dans le délai de quinze jours, le maire peut faire procéder lui-même à ces opérations aux frais de l'exploitant.

L'élagage des arbres aux abords des lignes électriques

Enedis assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'Enedis. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.

Toutefois, il existe des situations où la charge de l'élagage des arbres appartient au propriétaire, c'est le cas si :

- la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne ;
- le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation.

Annexe 1 : Tableau récapitulatif

Travaux	Responsable	Exceptions
Élagage aux abords des voies communales	Propriétaire du terrain	
Élagage aux abords des lignes de télécommunications électroniques	Propriétaire du terrain	<p>Une convention prévoit la charge de l'entretien à l'exploitant du réseau</p> <p>Le propriétaire n'est pas identifié : l'exploitant doit assurer l'entretien</p> <p>Le propriétaire est défaillant : l'exploitant doit assurer l'entretien ou le maire si ce dernier n'intervient pas</p>
Élagage aux abords des lignes électriques	Exploitant du réseau	<p>L'arbre a été planté après la ligne : entretien par le propriétaire</p> <p>La distance entre les branches et la ligne située sur le domaine public n'est pas réglementaire : entretien par le propriétaire</p>

(Article tiré du bulletin regard de l'ADM Association Départementale des Maires)



Passage piéton dans le bourg



Entree de la mairie



*Refection de la bibliotheque
Nouvelle salle de reunion*



*Ecole :
Nouveau jeu
Nouvelle cabane
Classes repeintes*

